

Novembre 2025



CSE du 30 septembre 2025

À NOTER...

CSE ordinaire tenu en présentiel
au siège de la direction Gares
et Connexions, avenue d'Ivry à
PARIS.

Votants :

15 élus UNSA, 6 élus CGT,
1 élu SUD-RAIL, 1 élu CFDT,
1 élu CFE-CGC.

Soit 24 votants.

CSE ordinaire présidé par
monsieur Christophe Bruchet
DRH.

Déclarations liminaires :

Seules l'UNSA, CGT et SUD-Rail
ont lu des déclarations liminaires.

Retrouvez la déclaration UNSA de
Laurent Rodarie, RS.

[Cliquez ICI.](#)



UNSA-Ferroviaire Gares & Connexions
30 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS
garesetconnexions@unsa-ferroviaire.org
Workplace : UNSA gares & connexions

CONSULTATIONS À L'INITIATIVE DU SECRÉTAIRE DU CSE

#1 Approbation des PV du CSE SNCF

Gares & Connexions des séances plénières
ordinaires des 27 mai, 25 juin, 26 juin, 10 juillet
et du CSE extraordinaire du 26 juin 2025

Les procès-verbaux ont été
approuvés à l'unanimité.



L'UNSA a voté
POUR

24 voix POUR



#2 Désignation du référént handicap au sein de SNCF G&C

Ce point portait sur la désignation
du référént handicap, prévue au
nouvel accord pour l'emploi en
faveur de l'emploi des personnels
travailleurs handicapés, sur le
périmètre du CSE SNCF
Gares & Connexions.

Madame Chloé FERNANDEZ-
LOUGE est désignée référente
handicap sur le périmètre du
CSE Gares & Connexions,
à l'unanimité, avec 24 voix pour.



L'UNSA a voté
POUR

24 voix POUR

#3 Désignation RPX sur l'EMT

La délégation SUD-Rail a proposé la désignation de M. Nicolas INGELAERE en tant que RPX sur le périmètre de l'EMT, en remplacement de M. El Fatah AÏT ABBAS.

M. INGELAERE Nicolas est désigné RPX avec 24 voix pour.



L'UNSA a voté
POUR

24 voix **POUR**

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Sujets relatifs à la CSSCT du 4 septembre 2025

Le compte rendu de cette CSSCT a été lu en séance.

Le premier point concernait les informations en vue de la consultation du CSE :

- **DRG AURA et BFC** : déménagement des équipes de Dol à Besançon ;
- **DRG CVL** : transformation ABE CVL 2026 ;
- **SIÈGE/EMT** : inaptitudes ;
- **EVRP générique** : portes d'embarquement et PSH/PMR.

Le second point portait sur les informations ponctuelles :

- Sujets de coactivité ;
- Point d'avancement amiante/plomb.

Le dernier point concernait les informations récurrentes :

- Avancement PAPRI Pact (y compris droit d'alerte, de retrait et maladie professionnelle) ;
- Accidentologie / avis immédiat ;
- Mise à jour documentaire ;
- Présentation des REX / J+1 ;
- Présentation des audits ;
- Questions des élus ;
- Inaptitude et reclassement ;
- Nombre de médiations et d'alertes RPS à date.

[Retrouvez tous les détails de cette CSSCT en cliquant ICI](#)

Tarif moyen
4 € par mois*



J'ADHÈRE À L'UNSA
Rapide et confidentiel !



Mon syndicat local



Mon service d'assistance juridique en droit privé



Mes publications syndicales



Remises & réductions : ma e-Boutique et mes offres partenaires



* tarif mensuel moyen net (après abattement fiscal).



CONSULTATIONS À L'INITIATIVE DU PRESIDENT DU CSE

#1 EMT : proposition de reclassement pour donner suite à une inaptitude (présenté par Karine Monjal, manager RH EMT IDF)

Un agent, initialement en poste à l'EMT, a été déclaré définitivement inapte à son poste de travail en février 2025. Un projet de reclassement a été élaboré avec un accompagnement continu, incluant une mission à l'EMT et des ateliers pour clarifier son repositionnement. Une opportunité de poste lui a été proposée, s'appuyant sur ses connaissances existantes et en accord avec ses attentes.



La délégation UNSA-Ferroviaire tient à saluer la qualité de l'accompagnement et constate que cette proposition de reclassement correspond au souhait de l'agent, tout en répondant à l'inaptitude identifiée, améliorant ainsi sa QVT.



L'UNSA a voté
POUR

24 voix **POUR**

#2 SIÈGE : proposition de reclassement pour donner suite à une inaptitude

(présenté par Nathalie Bouffard, manager RH Direction G&C)

L'objet de ce dossier était de présenter aux instances une proposition de poste adapté aux restrictions médicales dont la personne fait l'objet, cette dernière ayant une inaptitude définitive sur le poste qu'elle occupait précédemment.



La qualité de l'accompagnement permet une proposition conforme aux obligations réglementaires et aux préconisations de la médecine du travail.



L'UNSA a voté
POUR

17 voix **POUR**
7 voix **CONTRE**

#3 EVRP générique : portes d'embarquement et PSH/PMR (présenté par Julien Chambenoit, DR2S)

Le document présente une évaluation générique des risques professionnels pour les prestations PSH/PMR en gare, visant à harmoniser les libellés, la prévention et la cotation des risques au niveau national. Cette évaluation, élaborée en collaboration avec les DRG, doit être adaptée localement par chaque DRG via les DUERP.

Cinq domaines d'action sont couverts :

- Accompagnement des voyageurs ;
- Manipulation de l'EPMR ;

- Montée/descente dans les rames duplex ;
- Prise en charge des bagages ;
- Traversée de passages planchiés.

Le second document présente une évaluation générique des risques professionnels ayant le même objectif que pour les prestations PSH/PMR et couvrant deux domaines d'action : le nettoyage des cellules de détection de passage et le redémarrage électrique des installations par suite de réinitialisation.





La délégation UNSA-Ferroviaire tient à préciser que des écarts subsistent entre théorie et pratique, liés aux réalités du terrain, dans la réalisation des diverses missions de prise en charge PSH/PMR.

De plus, certains établissements peinent à trouver les EPI adaptés (chaussures de sécurité). La maintenance des portes d'embarquement a, quant à elle, fait apparaître des risques électriques puis

musculosquelettiques, mais cela semble traité à la suite de la mise en place d'une nouvelle application smartphone permettant un redémarrage à distance de l'installation.



L'UNSA a voté POUR

17 voix POUR
6 voix CONTRE
1 ABSTENTION



#4 Nomination d'un médecin au cabinet médical de Strasbourg

(présenté par le Docteur Monat-Descamps)

Ce dossier traite de la nomination du Docteur Marie Henner au centre médical de Strasbourg. Elle travaillera à mi-temps et prendra en charge 79 agents précédemment suivis par le Docteur Marie Tchibozo. Sa nomination prendra effet dès le 3 novembre 2025, sous réserve d'accord des instances.



La délégation UNSA-Ferroviaire remarque que le médecin du travail qui exercera au cabinet de Strasbourg se verra attribuer un portefeuille de 79 agents SNCF Gares & Connexions, sur un total de 1 044 agents. Ce nombre est à mettre en parallèle avec le temps de travail à 50 % de ce médecin. Nous

ne pouvons que renouveler notre perpétuelle alerte sur la charge de travail trop importante du personnel médical. De plus, la délégation UNSA-Ferroviaire tient à réitérer sa demande de vigilance sur la formation des médecins au nouvel accord travailleur handicapé.

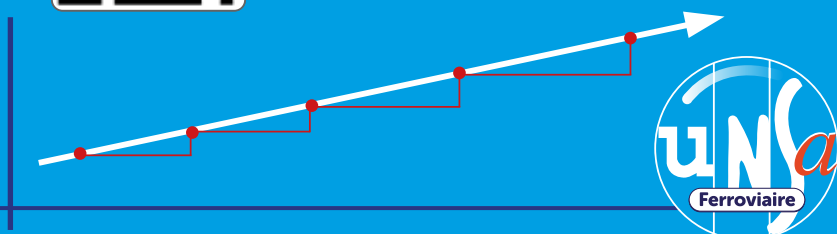


L'UNSA a voté POUR

24 voix POUR

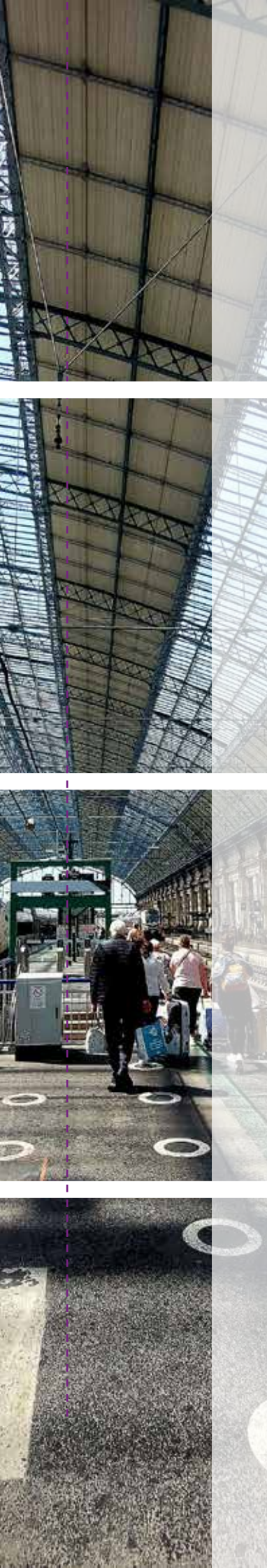


**LINÉARITÉ DE L'ANCIENNETÉ,
UNE IDÉE UNSA-Ferroviaire !**



Chaque année compte ! Face aux paliers actuels des systèmes d'échelons pour les statutaires et de primes d'ancienneté pour les contractuels, l'UNSA propose d'ores et déjà un premier changement, une première brique d'un projet global de refonte du système salarial : abandonner les paliers d'ancienneté au profit d'une progression continue et linéaire. Ce grand projet de refonte du système salarial de la SNCF pourrait bien redonner du sens à la fidélité et à l'engagement dans tout le groupe public ferroviaire.

JE SIGNE LA PÉTITION UNSA-FERROVIAIRE



INFORMATIONS À L'INITIATIVE DU PRÉSIDENT DU CSE

#1 Bilan médecine du travail 2024 : (présenté par le Docteur Monat Descamps)

Le rapport présente une analyse détaillée de l'activité du service médical de la SNCF pour l'année 2024. Il couvre plusieurs aspects clés, notamment les effectifs et la couverture des visites médicales par site, les ressources paramédicales et l'organisation locale par médecin. Le rapport détaille également l'activité de consultations par type, les observations faites par les médecins, les conclusions des visites médicales, ainsi que les actions en

milieu de travail et les risques professionnels liés au maintien dans l'emploi.

En outre, le rapport aborde les points réglementaires et les spécificités de l'entreprise, tout en fournissant des commentaires par établissement. Les tendances clés identifiées incluent une hausse des visites médicales, des tensions d'effectifs et des priorités pour l'année 2024.

#2 Intervention de M. Alain Quinet

M. Alain Quinet, directeur général par intérim de la SA SNCF Gares & Connexions, est intervenu au cours de ce CSE pour présenter aux élus sa vision de la SA SNCF Gares & Connexions dans l'attente de la nomination de son successeur. Il décrit une entreprise compétente et engagée, avec une présence efficace sur le terrain et une circulation d'informations décentralisée et saine. Il souligne l'intégration de SNCF Gares & Connexions au sein du Groupe SNCF, avec des relations mûres et saines avec SNCF Réseau et le Groupe, malgré des défis majeurs persistants similaires à ceux du secteur ferroviaire en général.

Il met en avant la vigilance continue en matière de sécurité, ainsi que des conditions économiques plus rigoureuses. Il insiste sur la continuité pour la rentrée, le plan stratégique et l'engagement, tout en valorisant les changements pertinents lorsque cela est approprié.

Pour l'avenir, il identifie plusieurs besoins : poursuivre l'ouverture du marché ferroviaire, développer un nouveau modèle multi-opérateurs, approfondir l'intermodalité

par le biais des SERM pour transformer les gares en hubs d'échange multimodaux. Il mentionne également des projets majeurs de SNCF Réseau et l'importance des activités opérationnelles, industrielles et commerciales, tout en stabilisant les relations avec l'État, les Régions, le Régulateur et le Parlement.

Il décrit un régulateur ART renforcé, des contrats régionaux complexes (notamment IDFM) et des discussions en cours sur les contrats de performance. Il met en garde contre les risques liés au vieillissement du réseau et la nécessité d'investissements accrus.

En résumé, M. Alain Quinet présente la vision d'une entreprise opérationnelle et bien intégrée, faisant face à des défis de sécurité, de systèmes et économiques, poursuivant des projets majeurs dont l'intermodalité, renforçant les relations institutionnelles dans un environnement réglementaire changeant, investissant vigilement dans les infrastructures vieillissantes et visant la transparence interne, notamment sur les contrats de performance.

#3 Point d'avancement sur la trajectoire d'internalisation

(présenté par Inravi Thiounn, Direction G&C DPT Investissements)

Le document présente un projet d'internalisation par SNCF Gares & Connexions (G&C) de missions techniques ferroviaires et patrimoniales afin d'améliorer la maîtrise, la sécurité et l'économie. Les missions ciblées incluent la maîtrise d'œuvre des travaux ferroviaires (sécurité ferroviaire S9 et S11), les inspections détaillées des ouvrages d'art, les

compétences en haute tension et les travaux tous corps d'état. L'objectif est de réduire la dépendance vis-à-vis de SNCF Réseau et des prestataires externes, tout en réalisant des économies et en créant un socle de compétences durable et mutualisé.

Concernant la maîtrise d'œuvre des travaux ferroviaires, le plein effet des économies recherchées nécessite un plan de charge suffisant sur ce type de chantiers, par équipe, et donc la création de structures suffisamment massifiées.

Le modèle retenu serait de créer trois agences travaux ferroviaires à vocation inter-régionale :

- L'une à l'EMT en s'appuyant sur l'agence travaux déjà existante et en la renforçant si nécessaire ;
- La seconde sur la région Nouvelle-Aquitaine, en cours de déploiement et nécessitant 22 ETP supplémentaires pour 2026/2027 ;
- Enfin, la troisième sur la région AURA-BFC serait créée en 2026.

Sur le sujet des inspections détaillées (ID) des ouvrages d'art (OA), l'objectif est de reprendre 75 % de la charge afférente à la SA SNCF G&C, les inspections détaillées les plus complexes restant à la charge de Réseau du fait de leur technicité ou des moyens spécifiques ferroviaires à engager. Une cellule OA dépendant du pôle FMT dans chaque DRG sera nécessaire, nécessitant au total 14 ETP supplémentaires.

Le dossier présenté traite également de la mission de Chargé d'Exploitation Électrique (CEE) sur les actifs haute tension (HT) du périmètre "VOYAGES" de SNCF Gares & Connexions, qui comprend 212 postes HT répartis par DRG. Il présente une analyse économique justifiant l'internalisation des prestations HT en raison des coûts élevés de la MOE et de la rareté des compétences, avec des économies internes estimées entre 25 et 50 %. Une expérimentation est prévue en 2025 sur les DRG Paris et AURA & BFC, suivie d'un

retour d'expérience fin 2026 et d'une décision de pérennisation. Le dimensionnement envisagé propose 345 postes HT et 16 ETP au total pour les DRG.

Concernant les missions tous corps d'état, l'objectif est d'étudier la faisabilité d'internaliser des opérations de maintenance simples (niveau 1, < 4 heures) afin d'améliorer la réactivité des équipes ABE et de sécuriser les délais, en évitant les temps liés à la contractualisation et à la coactivité, ainsi que les coûts élevés liés à ce type d'intervention.

Une expérimentation est prévue en 2025 sur deux DRG (Paris et Bretagne/Centre-Val de Loire/Pays de la Loire). Un retour d'expérience (REX) et une analyse économique seront réalisés fin 2026, menant à une prise de décision et, le cas échéant, à une extension aux autres DRG, ce qui permettrait la mise en place de 23 ETP.

